



Club de Tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87230
N° de SIREN : 451080774
N° de CLUB : 2787002
N° Agrément ministériel : 87504/50
Association loi 1901 paru au JO du 01/04/1985
Jeunesse et sport : ET000267
Président : M. J.M. GUILLOU
7 rue de la COMBE
24450 LA COQUILLE
Tel : 06.77.35.12.49
Email : jean-marie.guilou0191@orange.fr
Site internet : <https://www.tirctv.fr/>

Règlement concours carabine 22lr :

I – Généralités :

RÈGLEMENT DU CHALLENGE À LA CARABINE DE LOISIR 22 LR ÉQUIPÉE D'UNE LUNETTE DE TIR OU VISEE OUVERTE

Ce challenge amical a pour but de permettre à tous les licenciés FFTIR, possédant une carabine de loisir de calibre 22 LR équipée d'une lunette de tir ou à visée ouverte, de se rencontrer en participant à une épreuve de tir de précision à différentes distances.

II – Règles communes :

- Les carabines de loisir 22LR autorisées sont à répétition manuelle ou monocoup, à chargeur ou magasin tubulaire.
- Les carabines spécialisées Hunter ne sont pas autorisées.
- Seules les lunettes optiques de tir sont admises, leur grossissement est libre.
- Les réducteurs de son sont autorisés.
- L'usage d'une lunette d'observation est autorisé à tout moment.
- Le port d'un appareil de protection de l'ouïe est obligatoire.
- Les armes possédant un chargeur (tubulaire ou magasin) seront approvisionnées à cinq cartouches au maximum.
- Les tirs, essai et match, sont effectués en 30 minutes maximum
- Le coaching ou « spotter » est interdit.
- Les règles de sécurité habituelles du stand de tir sont appliquées.
- Un juge-arbitre assure le bon déroulement de l'épreuve.
- Une cellule « accueil » enregistre les tireurs, encaisse les engagements et fournit les fiches de match.
- Une cellule « comptage des points » est équipée d'un appareil d'évaluation des impacts et assure l'enregistrement et l'affichage des résultats.
- Le juge-arbitre du pas de tir donne les commandements : « **CHARGEZ** » « **TIREZ ou au coup de sifflet** » « **STOP ou au coup de sifflet** » « **DÉCHARGEZ** ».
- Les re-tirs sont possibles mais ne compte pas pour le classement, seul le premier match par catégorie est comptabilisé pour le classement.
- Lecture du vent : Ne sont autorisés que les drapeaux implantés par le club. Pas de girouette
- Les caméras de cible sont interdites



Club de Tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87230
N° de SIREN : 451080774
N° de CLUB : 2787002
N° Agrément ministériel : 87504/50
Association loi 1901 paru au JO du 01/04/1985
Jeunesse et sport : ET000267
Président : M. J.M. GUILLOU
7 rue de la COMBE
24450 LA COQUILLE
Tel : 06.77.35.12.49
Email : jean-marie.guillou0191@orange.fr
Site internet : <https://www.tirctv.fr/>

III – Catégories et règles spécifiques :

CATEGORIE « A » Visée Optique

- Les tirs s'effectuent en position assise depuis une table de tir.
- Un appui avant est autorisé (bipied ou sac de tir)
- L'appui arrière de type coussin est autorisé
- Les supports avant et arrière doivent être séparés et les supports de type BENCH ne sont pas autorisés.
- 3 distances de tir peuvent être réalisées 100, 200, 300m sur C50. Chaque distance est un match et correspond à une catégorie.

CATEGORIE « B » Visée Ouverte

- Les tirs s'effectuent en position assise.
- 1 distance de tir pour un Match. 50m sur cible C50 et sur gongs (5)

IV – Déroulement :

Catégorie « A »

Installation :

Durée : 5 minutes.

- Sécurité : Action sur commandement. Mallettes qui vont aux tables de tir avec canon des armes vers les cibles.

Essais :

Durée : 5 minutes.

- Préparation **1min**
- Nombre de coups illimités sur cible d'essai **en 4 min.**

Match :

Durée : 10 minutes.

- Préparation **1min 30s**
- 2 séries de 5 cartouches sur cible 50 Match **en 5 min**
- Préparation **1min**
- 2 séries de 5 cartouches sur cible 50 Match **en 2 min 30s**

Rangement :

Durée : 5 minutes.

- Rangement des armes en sécurité mallettes qui vont aux armes, nettoyage du poste de tir (douilles).



Club de Tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87230
N° de SIREN : 451080774
N° de CLUB : 2787002
N° Agrément ministériel : 87504/50
Association loi 1901 paru au JO du 01/04/1985
Jeunesse et sport : ET000267
Président : M. J.M. GUILLOU
7 rue de la COMBE
24450 LA COQUILLE
Tel : 06.77.35.12.49
Email : jean-marie.guillou0191@orange.fr
Site internet : <https://www.tirctv.fr/>

Catégorie « B »

Installation :

Durée : 5 minutes.

- Sécurité : Action sur commandement. Mallettes qui vont aux tables de tir avec canon des armes vers les cibles.

Essais :

Durée : 5 minutes.

- Préparation **1min**
- Nombre de coups illimités sur cible d'essai **en 4 min.**

Match :

Durée : 8 minutes.

- Préparation **1min**
- 2 séries de 5 cartouches sur cible 50 Match **en 5 min**
- Préparation **1min**
- 1 séries de 5 gongs **en 1 min maximum 5 cartouches**

Rangement :

Durée : 5 minutes.

- Rangement des armes en sécurité mallettes qui vont aux armes, nettoyage du poste de tir (douilles).

V – Classement :

- Un classement Catégorie A 100m (A1)
- Un classement Catégorie A 200m (A2)
- Un classement Catégorie A 300m (A3)
- Un classement Combiné Catégorie A (A123) (100/200/300m)

Comptage des points catégorie A :

Ne seront pris en compte que les impacts dans les secteurs match de 7 à 10 des C50

- Pour la série A1 100m le score maximum est de 200 points
- Pour la série A2 200m le score maximum est de 200 points
- Pour la série A3 300m le score maximum est de 200 points
- Pour le combiné A123 le score maximum est de 600 points (somme des séries A1+A2+A3)

Si plus de 20 impacts par cible : suppression du meilleur impact par impact en plus.

- Un classement Catégorie B visée ouverte métallique (B1) (guidon et hausse)
- Un classement Catégorie B visée ouverte type dioptré (B2)



Club de Tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87230
N° de SIREN : 451080774
N° de CLUB : 2787002
N° Agrément ministériel : 87504/50
Association loi 1901 paru au JO du 01/04/1985
Jeunesse et sport : ET000267
Président : M. J.M. GUILLOU
7 rue de la COMBE
24450 LA COQUILLE
Tel : 06.77.35.12.49
Email : jean-marie.guillou0191@orange.fr
Site internet : <https://www.tirctv.fr/>

Comptage des points catégorie B :

Seront pris en compte les impacts dans les tous les secteurs des cibles C50

- Pour les séries B1 et B2 50m le score maximum en cible est de 100 points

Si plus de 10 impacts : suppression du meilleur impact par impact en plus.

- Pour les séries B1 et B2 gongs le score maximum est de 50 points (10 points par gong)
- Score maximum total 150points pour les catégories B1 et B2

VI – Récompenses :

A l'issue du challenge, des médailles récompenseront les trois premiers du classement de chaque catégorie avec un petit cadeau dans la tradition du club.

Réservations et questions

Formulaire de réservation sur le site internet

Par mail : reservationctv.22lr@gmail.com

Par tel : 06.21.19.13.24

Accès au stand, voir le site internet : <https://www.tirctv.fr/>